Une nouvelle diplomatie au service du Gabon Emergent

La nouvelle vision de la politique étrangère du Gabon, qu'incarne le Président de la République, Chef de l'Etat Son Excellence Ali Bongo ONDIMBA, s'inscrit dans la ligne tracée par ses prédécesseurs et dans le respect de la Charte des Nations Unies et de l'Acte constitutif de l'Union Africaine autour des principes fondateurs de strict respect de la souveraineté des Etats et de non-ingérence, de promotion de la paix et de la sécurité dans le monde. S'inspirant des quatre axes d'actions que sont : i) mobiliser des ressources extérieures, ii) préserver l'intégrité territoriale, iii) faire entendre la voix du Gabon à l'extérieur et iv) conforter la présence du Gabon sur la scène internationale, la diplomatie Gabonaise visera à étendre son champ d'influence, notamment par la diversification de ses partenariats au plan économique. Elle intégrera les relations et partenariats bilatéraux, les politiques d'intégration régionale et confortera la visibilité et la crédibilité du Gabon dans les tribunes de la diplomatie multilatérale avec un large spectre d'institutions (CEMAC, Commission du Golfe de Guinée, CEEAC, Union Africaine, OCI, ONU, UE, ACP...) Elle aura enfin une forte inclinaison en faveur du développement économique, avec un rôle clé dans la diversification des partenariats économiques. Elle transmettra dans les tribunes internationales, les messages forts et crédibles du Gabon sur les grands sujets du développement durable, de la négociation sur le climat, du développement humain et de l'émergence des pays africains.

Le renforcement de l'action diplomatique gabonaise fait l'objet d'un Plan Sectoriel, décliné en quatre actions.

Plan Sectoriel Affaires Etrangères Action 29. Redynamisation de la Diplomatie au service de la paix et de la sécurité

L'action diplomatique gabonaise pour la période 2011-2016 sera au service de la paix et de la sécurité. Elle militera pour des mécanismes de prévention des conflits et des crises tant au niveau bilatéral que multilatéral. Cette action vise donc à encourager les consultations diplomatiques et le dialogue politique comme cadre d'échanges. Les visites à l'étranger des personnalités gabonaises (le Président de la République et les membres du gouvernement) et étrangères au Gabon pour porter ce message seront mises à profit pour assurer le rayonnement du pays sur l'échiquier politique international. Le Gabon affirmera

d'avantage sa position au sein des instances régionales et internationales, en Afrique et dans le monde (CEMAC, CEEAC, Commission du golfe de Guinée, UA, OCI, ONU...). Les nouveaux enjeux mondiaux (changements climatiques, essor du terrorisme...) seront intégrés dans sa politique étrangère. Pour obtenir les résultats escomptés, il est souhaitable que certaines conditions, qui rendent l'action diplomatique plus visible et plus crédible, soient remplies. Il s'agit de : (i) renforcer les moyens humains et matériels du Ministère des Affaires étrangères ; (ii) impliquer et faire participer le Gabon aux principales réunions statuaires où ces questions seront débattues; (iii) honorer de sa présence les invitations ad hoc relatives à ces problématiques et (iv) tirer le bilan du mandat du Gabon au Conseil de sécurité des Nations Unies qui s'est achevé le 31 décembre 2011 afin de préparer un prochain mandat à l'horizon 2017-2018. Par ailleurs, Le Gabon est un membre-clé de la Communauté francophone mondiale. A ce titre, et pour renforcer sa position, le partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) sera renforcé par l'intermédiaire de (i) la restructuration de la Direction de la Francophonie ;; (ii) la création d'un Centre national de la Francophonie, destiné à améliorer la visibilité des actions de la Francophonie en faveur du développement de l'éducation et de la formation au plan sous régional; (iii) l'implantation et renforcement des clubs Francophonie et des maisons TV5 dans les grands centres urbains du Gabon afin de vulgariser l'action de la Francophonie au niveau national et international;; (iv) et la prise en charge par l'État des missions statuaires de la Francophonie.

Action 30. Appui aux Gabonais de l'étranger

A travers sa diplomatie, l'État gabonais doit mettre en place une politique efficace de protection et d'assistance aux ressortissants gabonais de l'étranger. Les premières actions consisteront à les recenser dans les différents pays d'accueil puis à organiser les services consulaires selon leur répartition. Le Fonds d'assistance et de protection sera plus opérationnel et des études seront réalisées afin d'ajuster le plafond budgétaire qui apparaît faible au regard des besoins. La sécurité suppose aussi que l'assistance aux ressortissants gabonais adresse leurs conditions de séjour et d'emploi pour leur éviter la précarité. En outre, il importe de mettre en place un mécanisme de gestion opérationnelle des Gabonais à l'étranger. Un fichier consulaire général fiable et actualisé des Gabonais de l'étranger sera mis en place. Ces derniers doivent également être mobilisés en faveur de la Politique de l'Emergence. Un cadre d'échanges sera étudié et mis en place avec la Diaspora afin de traiter de questions variées telles que la mobilisation des compétences pour le

développement du Gabon et de l'information sur les opportunités d'affaires dans le but de mobiliser l'épargne des Gabonais de l'extérieur.

Action 31. Renforcement de la diplomatie économique

La diplomatie gabonaise sera mise à contribution dans la promotion économique du Gabon à l'étranger. La réorientation des services diplomatiques visera à développer et à spécialiser les compétences de gestion des coopérations, à renforcer les liens avec les différentes institutions partenaires et leurs points focaux, à organiser des séjours d'immersion des agents de la Direction Générale de la Coopération Internationale (DGCI) auprès des agences de coopération de certains pays, à

organiser des ateliers d'évaluation des instruments de coopération. Des communications et une documentation adéquates sur le Gabon Emergent, permettront de renforcer les capacités des représentations diplomatiques, de vendre le pays, ses projets, ses atouts à travers des visites des investisseurs étrangers. Une banque de données des acteurs et initiatives en cours dans le cadre de la coopération internationale sera mise en ligne sur le site Internet du Ministère, ainsi qu'un rapport annuel des activités de la DGCI. Une cellule de suivi des projets sera enfin mise en place au sein de la DGCI. Ainsi, par ce programme d'actions, l'État Gabonais entend renforcer sa diplomatie à travers le projet de redynamisation du partenariat économique et social.

Action 32. Maitrise de l'espace maritime

Le Gabon dispose de 800 km de côtes (la plus longue côte des pays d'Afrique Centrale) et se situe dans le Golfe de Guinée, zone clé d'exploration pétrolière et bassin d'une diversité d'écosystèmes. Le Gabon doit donc définir une politique ambitieuse de la mer. Cette politique doit inclure la maîtrise de cet espace maritime en termes de sécurité globale adressant tous les facteurs de risques (sécurité de navigation avec le développement de la piraterie, sécurité environnementale et prévention des risques associés à l'exploitation pétrolière, gazière, voire minière, la protection des écosystèmes humides en zones lagunaires et des aires marines protégées...) et de leurs ressources (lutte contre la pêche illégale). La politique de la mer du Gabon adressera également la sécurité au sens géopolitique et géostratégique au regard de la place qu'occupera de plus en plus le golfe de Guinée dans le monde (notamment pour l'approvisionnement des Etats-Unis).

Le Ministère des Affaires étrangères aura la charge de définir la politique de sécurisation du territoire côtier national dans le cadre d'une vision régionale couvrant l'ensemble du Golfe de Guinée. Ce travail nécessitera une coopération étroite avec l'ensemble des pays côtiers de la zone, la négociation de solutions pacifiques aux litiges, la mise en place de politiques de sécurité commune et la mutualisation des moyens par un programme de Délimitation des Espaces Maritimes Nationaux et de Préservation de l'environnement maritime.